

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS

- ✚ Un cahier de correspondance permet d'établir des relations entre les parents et l'école, la feuille d'informations y est collée chaque semaine. Ce cahier doit être signé chaque semaine.
- ✚ Un carnet de liaisons pour les CM 1 et les CM 2. Chaque nouvelle information doit être signée.
- ✚ Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

ANNIVERSAIRES

- ✚ Les anniversaires sont souhaités à l'école, lors de la fête mensuelle prévue à cette occasion. Les demi-pensionnaires sont invités au repas.

SPORTS

- ✚ Tenue obligatoire : le survêtement de l'école, porté avec le tee-shirt aux couleurs de l'école et une paire de baskets ou tennis.

SPORTS OPTIONNELS & MUSIQUE

- ✚ De la maternelle au CM2, les enfants peuvent choisir jusqu'à 3 sports optionnels qu'ils pratiquent toute l'année (sauf avis contraire médical, par exemple).
- ✚ **Le judo** se pratique avec un kimono,
- ✚ **L'équitation** se pratique avec une bombe, une paire de bottes, et un pantalon d'équitation
- ✚ **Le tennis** se pratique avec le jogging et le tee-shirt de l'école,
- ✚ **Le football** se pratique avec le jogging et le tee-shirt de l'école et une paire de chaussures à crampons en plastique et une paire de protège-tibias
- ✚ **La danse moderne** se pratique avec un justaucorps, un collant sans pieds et une paire de rythmiques,
- ✚ **La musique** a lieu deux fois par semaine, la séance dure 20 minutes.

VOITURE

Les voitures des parents ne pénètrent pas sur le parking, sauf le vendredi soir à 16 h 30, **seulement après le départ du car**. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par un parent et recommande la plus grande prudence (les élèves de 3 ou 4 ans ne connaissent pas toutes les consignes de sécurité...). Les parents sont autorisés à se garer dans notre enceinte les jours de réunion et spectacle.

FETE DE L'ECOLE

- ✚ **Noël** : un réveillon est organisé pour les enfants avec la présence de tout le personnel ; un spectacle est présenté aux parents le jour du départ en vacances - Pas de car ce jour.
- ✚ **Carnaval** : défilé costumé a lieu dans l'école et dans le village, selon le temps.
- ✚ **Pâques** : des œufs en chocolat sont à ramasser dans les bois de l'école.
- ✚ **Fête annuelle** : en juin. Elle comporte généralement :
 - La cérémonie aux couleurs
 - La nomination des Chevaliers
 - Le buffet campagnard
 - Le Grand Spectacle

CHEVALIERS DE LA TOURNELLE

Sont élus chaque année « Chevalier de la Tournelle » les élèves les plus méritants dans leur conduite et travail quotidien, sur décision du Conseil d'Ecole. Chaque enseignant et animateur propose un ou plusieurs élèves. Une seule voix « contre » annule la proposition.